

Fiche Inscription 2021 – 2022

Séances collectives de Sophrologie -Méditation



A renvoyer à l’Affaire d'une Vie - 6, passage du carrousel - 44000 Nantes
Ou à nous remettre sur place.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal - Ville :

Tél fixe : Tél portable :

Adresse mail : Age :

Profession : **MERCI de joindre une photo**
(si nouvelle inscription)

JE M’INSCRIS à la séance de sophrologie et de méditation du (cochez la case) :

- Mardi 18h à MCM en présentiel
 Mardi 19h15 à MCM en présentiel Jeudi 12h30 à MCM en présentiel

En fonction de l'état sanitaire, d'autres séances pourront être proposées en visio.

Les séances en groupes ont lieu à la maison de quartier Madeleine Champ de Mars, 22 rue Émile Péhant Nantes

Avez-vous déjà pratiqué la sophrologie et/ou la méditation ou une autre technique corporelle et quels sont vos besoins et vos attentes ?

Avez-vous des problèmes de santé, des handicaps ou des difficultés particulières dont le sophrologue doit impérativement savoir ?

✓ **Adhésion obligatoire à l'association** : Je verse un chèque de **20 €** à l'ordre de l'Association Affaire d'une Vie. Ce montant comprend l'adhésion et l'assurance (chèque séparé de celui pour l'inscription).

✓ **Inscription annuelle** : Je verse le règlement de : X à l'ordre de l'Association Affaire d'une Vie. Possibilité de régler en 3 chèques remis à l'inscription encaissés en octobre, novembre et décembre. (Personnes en emploi : **245€**, retraités, anciens adhérents (N-1 et N-2) : **225€**, autres : **210€**). L'inscription annuelle donne droit à un cours collectif par semaine.

✓ **Je m'inscris aux séances de sophrologie et de méditation** à Madeleine Champ de Mars à Nantes. Les cours débuteront le 21 septembre 2021 et finiront le 16 juin 2022. Les séances ont lieu sur le temps scolaire, pas de séances pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Tout engagement pris pour l'année **2021-2022**, est définitif après règlement de l'adhésion et des cours et signature du règlement intérieur.

Fait à Nantes, le / / 202

Signature

REGLEMENT INTERIEUR AFFAIRE D'UNE VIE- SEPTEMBRE 2021

Dans le cadre du respect du règlement et du fonctionnement de l'Association L'Affaire d'une Vie, il est demandé à chacun d'appliquer et de respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement. Par leur inscription, et la signature de ce document, les adhérents s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Cotisation et inscription

Les personnes adhérant aux séances collectives proposées par l'association devront remplir et signer le bulletin d'inscription ainsi que ce règlement intérieur. Toute inscription aux séances collectives hebdomadaires exige d'adhérer à l'association ; cette **adhésion** d'un montant de 20€ est valable de septembre à fin août de l'année suivante.

Les séances collectives de sophrologie et de méditation sont réglables à l'année, sous la forme d'un règlement de 210€ (lycéens, étudiants, demandeurs emploi, bénéficiaires AAH, carte blanche), 225€ (retraités, anciens adhérents) et 245€ (autres). Le règlement de l'adhésion et des cours est exigé en totalité lors de l'inscription. Toute inscription est considérée comme ferme et définitive après le règlement complet : adhésion et cours collectifs.

Tout règlement versé à l'association pour les séances collectives est définitivement acquis et ne donnera droit à aucun remboursement en cours d'année en cas d'interruption de la part d'un adhérent ou de radiation d'un adhérent sauf dans les cas suivants : plus de 30 jours d'arrêt maladie (avec incapacité de se déplacer), mutation professionnelle - sur présentation d'un justificatif officiel. Aucun remboursement ne sera fait dans le cadre de la carte blanche (150€ d'aide par la mairie de Nantes).

Il n'y a pas de séances collectives pendant les vacances scolaires, les jours fériés et les ponts. Il est possible de rattraper les cours uniquement sur le trimestre concerné, en fonction des disponibilités et sur accord de l'animateur.

Les adhérents

Le cadre :

Les adhérents s'engagent à respecter le cadre des séances défini par le sophrologue qui guide la séance collective. Pendant les séances, il est demandé aux adhérents d'être dans une **attitude de bienveillance, de non jugement et de respect de la parole des autres et du sophrologue**. Il est indispensable de **respecter la confidentialité des vécus exprimés** pendant les séances. Il est interdit d'enregistrer les séances sans accord préalable du sophrologue.

Hygiène et sécurité :

Il est demandé aux adhérents de respecter impérativement les nouvelles règles sanitaires mise en place ainsi que les lieux où se déroulent les séances collectives.

Il est de la responsabilité de l'adhérent d'informer l'animateur d'éventuels problèmes de santé (prise de médicaments, problèmes respiratoires, maux de dos, incapacités physiques, problèmes psychiatriques, psychiques, handicaps...) afin de lui permettre d'adapter les exercices proposés. Un certificat médical pourra être exigé par l'association en cas de problèmes de santé.

Ponctualité et assiduité : Les adhérents s'engagent à être assidus et respectueux des horaires (être à l'heure) des séances collectives afin de ne pas gêner la progression de la pratique des autres participants.

En cas d'absence ou de retard au cours, l'adhérent est tenu d'avertir le sophrologue afin de ne pas pénaliser le groupe d'une attente inutile.

Radiation :

Pourra être radié sur le champ sans aucun remboursement possible, tout adhérent ne respectant pas les conditions suivantes :

- ✓ Non-respect du règlement intérieur,
- ✓ Non-respect des règles sanitaires affichées à la Maison de Quartier Madeleine champ de Mars,
- ✓ Vol, dégradation du matériel et/ou du lieu,
- ✓ Comportement dangereux, comportements en état d'ivresse ou sous emprise de drogues ou psychotropes,
- ✓ Non-respect du sophrologue qui anime les séances et de son activité.
- ✓ Non-respect des autres : propos désobligeants, jugeants, racistes, antisémites et agression physique,
- ✓ Harcèlement envers les autres adhérents et l'animateur.
- ✓ Non-respect de la laïcité de l'Association.

Le présent règlement intérieur est adressé à chaque adhérent de l'association l'Affaire d'une Vie s'inscrivant à une séance collective et devra être daté et signé pour confirmer son accord avec son contenu ainsi que son inscription définitive. Une copie du présent règlement pourra être remise à l'adhérent sur demande, le règlement intérieur étant disponible sur le site.

Fait à Nantes, le / / 20.....

Nom, prénom et mention « lu et approuvé »
Signature

Adresse et libellé des chèques : Affaire d'une Vie, 6, passage du Carrousel, 44000 Nantes.

Contact : Laura : 06 13 45 68 09 – Email : contact@nantes-sophrologue.fr - Site : - www.nantes-sophrologue.fr